

Fédération des Chasseurs 31

Assemblée Générale 2022



- ➔ **Rapports financiers**
- ➔ **Fixation cotisations fédérales campagne 2022/2023**
- ➔ **Propositions dates ouverture et clôture de la chasse saison 2022/2023.**

Compte de résultat—Exercice du 1/07/2020 au 30/06/2021

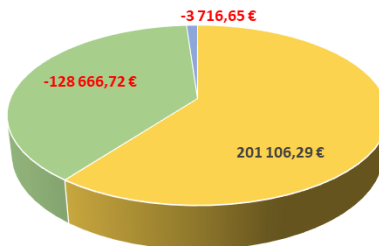
Dépenses

<u>DEPENSES</u>	Réalisation au 30.06.2021
60 - Achats	493 901,10 €
601 - Indemnisations dégâts grand gibier	302 330,45 €
603 - Variation stock	- 3 182,03 €
604 - Projets Eco-Contribution	67 922,97 €
606 - Eau, Électricité, Carburant, Fournitures, Carnets de battue, Bracelets plan de chasse	67 388,71 €
607 - Pièges, Miradors, Sacs venaison, Clôtures, Panneaux de signalisation	59 441,00 €
61 - Services Extérieurs	97 313,16 €
611 - Routage validation permis de chasser	12 477,90 €
613 - Locations Villeneuve et matériel	14 003,06 €
615 - Entretien locaux et véhicules, Contrats de maintenance	49 831,73 €
616 - Assurances locaux, véhicules, juridique, indemnités fin de carrière	15 457,26 €
618 - Formations, Stages, Frais divers	5 543,21 €
62 - Autres Services Extérieurs	169 088,22 €
622 - Honoraires Avocats, Expert Comptable, Commissaire aux Comptes, Notaire, Estimateurs, Mutualisation personnels FDC	76 758,67 €
623 - Annonces presse, Expositions, Copies, Revue Fédérale, Courriel, SMS	26 820,66 €
625 - Frais Assemblée Générale, Conseil administration, Réunions, Missions	30 099,38 €
626 - Téléphonie, Affranchissements, Internet	15 948,60 €
627 - Services et Frais bancaires	9 364,06 €
628 - Cotisations FNC, FRCO, autres	10 096,85 €
63 - Impôts et Taxes	63 643,58 €
631 - Taxes salaires, charges fiscales	29 915,74 €
633 - Taxes formations	8 793,84 €
635 - Taxes Foncières, Habitation	24 934,00 €
64 - Frais de personnel	790 978,90 €
641 - Salaires, indemnité missions et ruptures	548 237,68 €
645 - Charges sociales	237 114,03 €
647 - Tickets restaurants, validations permis	5 627,19 €
65 - Autres charges Gestion Courante	158 492,76 €
657 - Subventions ACCA, GIC, concours, jachères, divers organismes, Plan de chasse	100 514,51 €
658 - Contribution Eco Contribution	57 978,25 €
66 - Charges financières - Intérêts Emprunts	2 725,15 €
66 - Intérêts des emprunts	2 725,15 €
67 - Charges Exceptionnelles	- 385,96 €
67 - Charges Exceptionnelles	- 385,96 €
68 - Amortissements	300 874,74 €
68 - Amortissements	300 874,74 €
69 - Impôts sur les bénéfices	2 770,00 €
69 - Impôts sur les bénéfices	2 770,00 €
TOTAL DEPENSES	2 079 401,65 €

Recettes

RECETTES	Réalisation au 30.06.2021
70 - Ventes	165 065,73 €
706 - Frais dossiers, Mutualisation FDC, Prestations de services	111 278,41 €
707 - Pièges, Panneaux de signalisation, Equipements, Miradors, documentations	36 898,20 €
708 - Locations, Sponsoring, Remboursement frais, Repas Assemblée Générale	16 889,12 €
74 - Subvention d'Exploitation	284 742,74 €
74 - Subventions FNC, Projets Régionaux, Convention OFB, Etat	284 742,74 €
75 - Autres Produits Gestion Courante	1 504 876,39 €
755 - Subvention Eco-contribution	91 423,14 €
756 - Timbre fédéral, Contribution et cotisation territoriale, Contribution plan de chasse, Part timbre fédéral affectée aux dégâts	1 413 408,02 €
758 - Autres produits de gestion courante	45,23 €
76 - Produits financiers	13 911,78 €
76 - Produits financiers	13 911,78 €
77 - Produits exceptionnels	14 979,57 €
77 - Produits exceptionnels	14 979,57 €
78 - Reprise provision	147 158,86 €
78 - Reprise provision	147 158,86 €
79 - Transfert de charges	17 389,50 €
79 - Transfert de charges	17 389,50 €
TOTAL RECETTES	2 148 124,57 €
RESULTAT DE LA SECTION	68 722,92 €

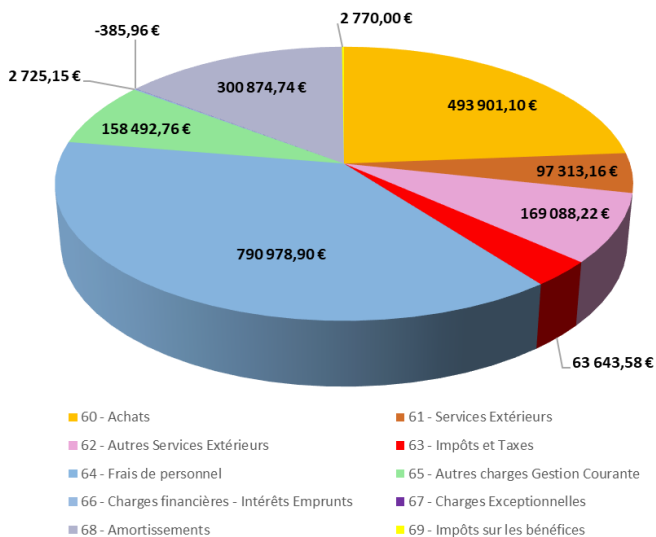
Répartition du résultat positif de 68 722,92 €



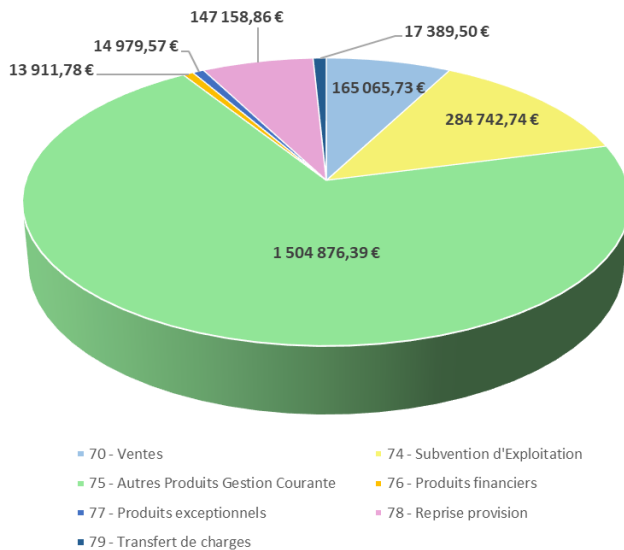
■ Fonctionnement ■ Dégâts ■ Projets

Compte de résultat—graphiques

Compte de résultat 2020-2021 : DEPENSES



Compte de résultat 2020-2021 : RECETTES





Le bilan est un document comptable, édité tous les ans, qui synthétise ce que l'entreprise possède.

C'est une **"photographie"** à un instant donné du patrimoine de l'entreprise.

Il permet d'avoir une vision globale des comptes.

Le bilan de la Fédération des Chasseurs 31 de l'exercice 2020/2021 vous est présenté dans les pages ci-après.

Les composantes du bilan comptable :

L'actif :

On y trouve ce que l'entreprise possède, comme les immobilisations corporelles, les immeubles, les valeurs mobilières de placement, les stocks, etc ...

Le passif :

Il regroupe les ressources de l'entreprise, comme le capital social (fonds associatif), les réserves, les emprunts et dettes, les provisions, etc ... ainsi que le résultat comptable de l'année.



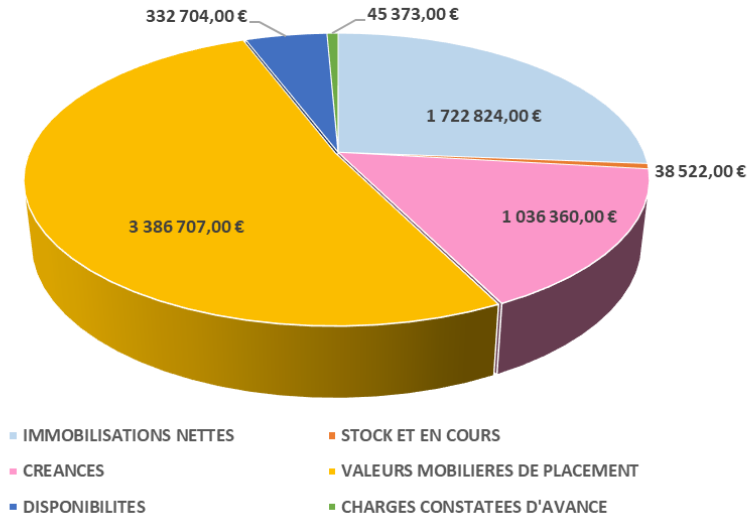


ACTIF	
Libellé	Exercice 20/21
IMMOBILISATIONS NETTES	1 722 824,00 €
STOCK ET EN COURS	38 522,00 €
CREANCES	1 036 360,00 €
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 386 707,00 €
DISPONIBILITES	332 704,00 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	45 373,00 €
TOTAL	6 562 490,00 €

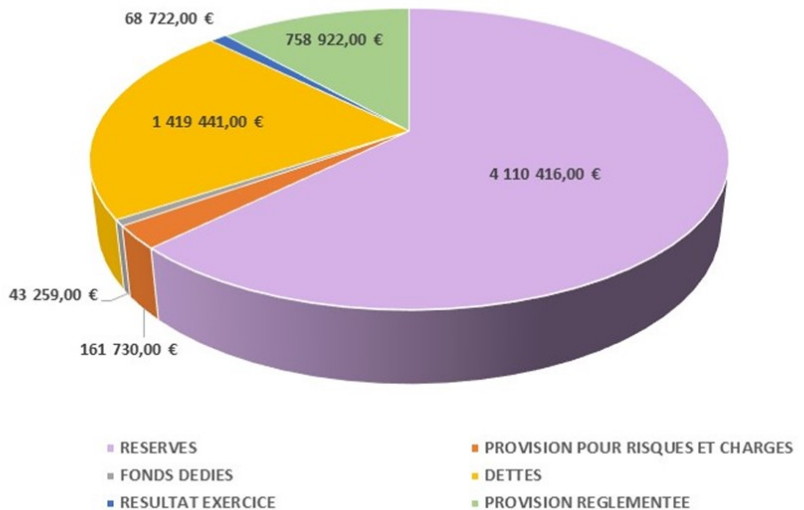
PASSIF	
Libellé	Exercice 20/21
RESERVES	4 110 416,00 €
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	161 730,00 €
FONDS DEDIES	43 259,00 €
DETTES	1 419 441,00 €
RESULTAT EXERCICE	68 722,00 €
REPORT A NOUVEAU 18-19	758 922,00 €
TOTAL	6 562 490,00 €

Bilan au 30/06/2021—graphiques

BILAN au 30 JUIN 2021 : ACTIF



BILAN au 30 JUIN 2021 : PASSIF

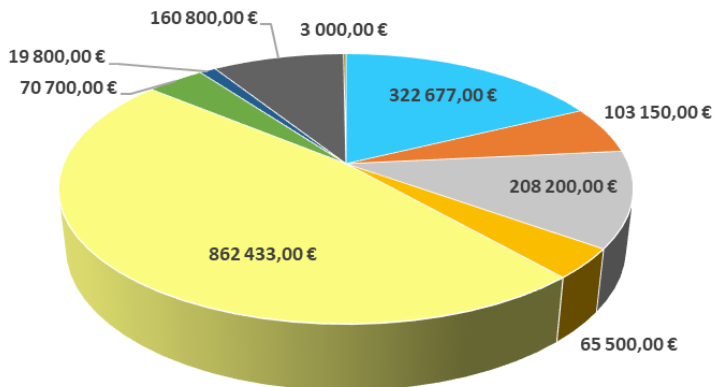


Budget prévisionnel du 01/07/2022 au 30/06/2023

DEPENSES	Montant
60 - Achats	322 677,00 €
61 - Services Extérieurs	103 150,00 €
62 - Autres Services Extérieurs	208 200,00 €
63 - Impôts et Taxes	65 500,00 €
64 - Frais de personnel	862 433,00 €
65 - Autres charges Gestion Courante	70 700,00 €
66 - Charges financières - Intérêts Emprunts	19 800,00 €
67 - Charges Exceptionnelles	- €
68 - Amortissements	160 800,00 €
69 - Impôts sur les bénéfices	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 816 260,00 €

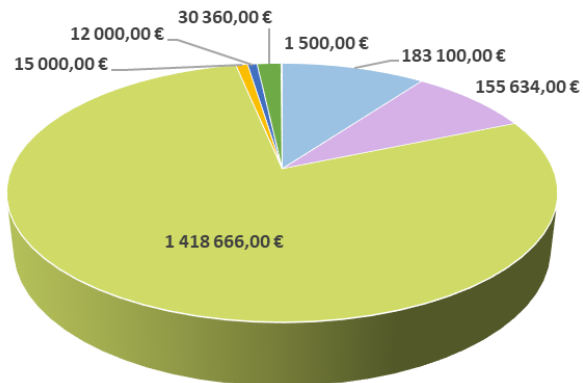
RECETTES	Montant
70 - Ventes	183 100,00 €
74 - Subvention d'Exploitation	155 634,00 €
75 - Autres Produits Gestion Courante	1 418 666,00 €
76 - Produits financiers	15 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	12 000,00 €
78 - Reprise provision	30 360,00 €
79 - Transfert de charges	1 500,00 €
TOTAL RECETTES	1 816 260,00 €

Budget 2022-2023 : DEPENSES



- 60 - Achats
- 61 - Services Extérieurs
- 62 - Autres Services Extérieurs
- 63 - Impôts et Taxes
- 64 - Frais de personnel
- 65 - Autres charges Gestion Courante
- 66 - Charges financières - Intérêts Emprunts
- 67 - Charges Exceptionnelles
- 68 - Amortissements
- 69 - Impôts sur les Bénéfices

Budget 2022-2023 : RECETTES



- 70 - Ventes
- 71 - Subvention d'Exploitation
- 72 - Autres Produits Gestion Courante
- 73 - Produits financiers
- 74 - Produits exceptionnels
- 75 - Reprise provision
- 76 - Transfert de charges



L'adhésion chasseur :

Cette cotisation est un composant du prix de la validation du permis de chasser payée annuellement par chaque chasseur. Depuis la saison 2019-2020, la cotisation grand gibier est incluse dans l'adhésion chasseur.

L'adhésion fédérale :

Toute structure associative telle qu'Acca, AicaF, Société de chasse, doit adhérer à la Fédération pour bénéficier de ses services.

La contribution territoriale : Cette cotisation a été instituée lors de la réforme de la chasse en 2019, dans notre Fédération elle est forfaitaire.

C'est une règle associative.

Les contributions Plan de chasse :

Le prix des bracelets par catégorie de grand gibier est fixé chaque année. Il fait partie intégrante du budget.

Les frais de dossier validation :

Ces frais sont destinés à financer une partie des dépenses liées au traitement des validations.

Les frais de formation :

Ils sont déterminés en fonction des formations dispensées par la FDC31 ainsi que du statut des participants : nouveaux chasseurs, adhérent ou non-adhérent de la FDC31...



Cotisations chasseurs et territoires

Adhésion chasseur :93 €

Adhésion territoriale :110 €

Contribution territoriale :...10 €

Contributions Plan de chasse

Chevreuril : 19 €

Biche : 62 €

Cerf indifférencié 62 €
(Cerf, faon,biche)

Frais de délivrance sur place du titre de validation : 10 €

Frais de formation/dossier « permis de chasser » : 30 €

Frais de formation pour les non adhérents : 50 €



Ouverture Générale : 11 septembre 2022 à 7h

Clôture générale : 28 février 2023 au soir



Petit gibier sédentaire

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Perdrix Rouge Perdrix Grise	11.09.2022	20.11.2022	Plan de gestion perdrix et faisans : voir dispositions des arrêtés préfectoraux spécifiques
	11.09.2022	15.01.2023	
Faisan	11.09.2022	31.01.2023	Tir du lièvre autorisé uniquement du 2 octobre au 18 décembre 2022 inclus.
Lièvre	11.09.2022	31.01.2023	Plan de gestion lièvre : voir dispositions de l'arrêté préfectoral spécifique
Lapin de Garenne	11.09.2022	31.01.2023	Plan de gestion lapin : voir dispositions de l'arrêté préfectoral spécifique
Renard	01.06.2022	10.09.2022	Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard. A partir du 1 août le tir de renard est possible lors d'une battue au sanglier.
	11.09.2022	28.02.2023	La chasse en temps de neige du renard est autorisée.
Blaireau - Belette - Fouine - Hermine - Martre - Vison d'Amérique - Putois	11.09.2022	28.02.2023	
Corbeau Freux - Corneille Noire - Etourneau - Geai - Pie Bavarde	11.09.2022	28.02.2023	
Ragondin - Rat Musqué	11.09.2022	28.02.2023	Chasse en temps de neige autorisée.

Grand gibier

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Sanglier	01.06.2022	31.07.2022	Chasse à l'approche ou à l'affût.
	01.08.2022	31.03.2023	
Cerf - Biche	01.09.2022	10.09.2022	Chasse à l'approche ou à l'affût.
	11.09.2022	28.02.2023	
Chevreuil	Plan de chasse légal. Tir à balles, à l'arc ou à plombs n° 1, 2, 3. Chasse en temps de neige autorisée.		
	01.06.2022	10.09.2022	Chasse à l'approche ou à l'affût.
	11.09.2022	28.02.2023	Chasse en battue, à l'approche ou à l'affût.
Daim	11.09.2022	28.02.2023	Plan de chasse légal attribué uniquement dans les enclos. Tir à balles ou tir à l'arc.
Isard	11.09.2022	28.02.2023	Plan de chasse légal. Présentation obligatoire des isards prélevés au correspondant local habilité par la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne. Chasse autorisée en temps de neige. Tir à balles ou à l'arc. Traque et battue interdites.
La chasse en battue du grand gibier (cerf, chevreuil et sanglier) et du renard est soumise au respect de l'annexe 1 du SDGC			

Gibier de montagne

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chasse autorisée uniquement les MERCREDI, SAMEDI et DIMANCHE.			
GALLIFORMES DE MONTAGNE (Perdrix Grise, Grand Tétrás, Lagopède)			Carnet de prélèvement obligatoire. Un prélèvement pourra être autorisé par Arrêté Préfectoral spécifique en fonction de l'état des populations et du succès de leur reproduction (Publication de l'Observatoire des Galliformes de Montagne).
Perdrix grise de montagne	25.09.2022	06.11.2022	Les lâchers de perdrix grises d'élevage sont interdits dans le pays cynégétique des Pyrénées centrales défini dans le Schéma départemental de gestion cynégétique
Lagopède	18.09.2022	16.10.2022	
Grand Tétrás	02.10.2022	23.10.2022	Tir des poules et des coqs non maillés interdit.

Oiseaux de passage / Autres modes de chasse

ESPECES GIBIERS	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Caille des Blés	27.08.2022	20.02.2023	Caille : Quota annuel de 45 oiseaux et de 5 oiseaux par jour
Tourterelle des Bois	27.08.2022	20.02.2023	Tourterelle des bois : Avant le 12 septembre 2021, elles ne pourront être chassées qu'à poste fixe, matérialisé de main d'homme. La chasse ne peut être pratiquée qu'à plus de 300 m de tout bâtiment. Chasse si quota national fixé
Tourterelle Turque	11.09.2022	20.02.2023	
Bécasse des Bois	11.09.2022	20.02.2023	Bécasse : Quota annuel 30 oiseaux, 6 par semaine, 3 par jour
Pigeon Biset	11.09.2022	10.02.2023	
Pigeon Colombin	11.09.2022	10.02.2023	
Pigeon Ramier (Palombe)	11.09.2022	20.02.2023	Pigeon ramier : PGC « palombe » en vigueur. Du 11 février au 20 février chasse autorisée au posé, dans les arbres à l'aide d'appellants vivants ou artificiels, à poste fixe matérialisé de main d'homme.
Grives et Merles	11.09.2022	10.02.2023	
Alouette des Champs	11.09.2022	31.01.2023	

CHASSE A COURRE

Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
15.09.2022	31.03.2023	Equipages titulaire d'une attestation de meute de vénerie en cours de validité

VENERIE SOUS TERRE

Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
15.09.2022	15.01.2023	Equipages titulaire d'une attestation de meute de vénerie en cours de validité. Réouverture du 15 mai à l'ouverture générale pour le blaireau

**Pensez à consulter aussi le Rapport d'activité
retraçant l'intégralité des activités de
votre Fédération.**



Nouvelle adresse !

Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

23, chemin de Laveran

31390 CARBONNE

Tél: 05 62 71 59 39 email : fdc31@chasseurdefrance.com

<http://www.chasse-occitanie.fr/haute-garonne/>